



Compte rendu du CSA-A du 24 mars 2026 sur les mesures d'emplois pour la rentrée 2026

Les différentes OS ont lu des déclarations préalables. Vous trouverez celle de SUD Education ici. Les thèmes abordés par les différentes organisations concernent les moyens dans les 1^{er} et 2nd degrés, la fuite des élèves vers l'enseignement privé...

La Rectrice a fait une réponse globale aux déclarations.

Concernant le 1^{er} degré, elle a tenu à minimiser l'impact des fermetures de classe que connaît notre académie cette année en précisant que des fermetures ont lieu chaque année, et malgré ces fermetures le taux d'encadrement augmente (nombre d'élèves par professeur). Ces fermetures se poursuivront car les prévisions démographiques annoncent -16 000 élèves sur 3 ans dans l'académie (dans le 1^{er} degré).

Pour le 2nd degré, il y a des mesures de carte scolaire mais qui sont très limitées selon elle. Nous aurions selon elle une vision biaisée de notre situation, car nous serions moins malchanceux que d'autres académies... Les organisations syndicales ne partagent pas ce constat. Nous avons été ensuite enjoins à faire attention aux discours négatifs que nous porterions sur l'école, notamment via la presse, dans un contexte ambiant négatif sur l'enseignement public, et qui pourraient parfois favoriser des inscriptions dans le privé.

Une nouvelle fois, les organisations syndicales ne partagent pas ce constat.

Concernant le bilan de cette campagne de moyens, la Rectrice revendique l'obtention de moyens, notamment hors enseignement, que toutes les académies n'ont pas obtenus : 8 postes sociaux, 6 postes infirmières et 2 personnels de direction.

Enfin, Mme la Rectrice a répondu à notre déclaration au sujet de l'EVARS et de l'éducation prioritaire.

Sur l'EVARS, la réponse reste la même. Elle ne souhaite pas prendre de risque avec les associations, fussent-elles agréées. Le Planning familial n'est pas ciblé, mais n'interviendra pas dans le cadre de l'EVAR qui sera faite par les enseignant-e-s dans les écoles. Le Planning peut continuer à intervenir dans le 2nd degré. Cette position est ferme et ne bougera pas. Le Planning a été reçu pour en être informé.

Sur l'éducation prioritaire et le plan collège en progrès, Mme la Rectrice a indiqué que 45 collèges avaient été identifiés mais seulement 20 retenus, et qui seraient tous ravis d'en faire partie (sic). Le but est d'accompagner les collèges choisis pour améliorer les résultats mais aussi le climat scolaire. Des leviers seront activés pour que ça aille mieux, avec l'aide des équipes d'appui, mais sans infantiliser. Rien ne sera imposé mais l'administration a déjà des idées de leviers dont on mesurera l'impact d'ici 2 ans avant un essaimage...

Pour les collèges en situation « aberrantes » (collèges qui présentent les critères de l'éducation prioritaire mais qui n'en font pas partie), ils ont beaucoup de moyens fléchés : IMP, moyens infirmiers, psy-EN, assistante sociale...

1/ Mesures d'emplois CPE :

L'administration explique les différentes mesures, qui sont toutes des rééquilibrages entre la dotation théorique (évaluée en fonction des effectifs, de la structure, du classement REP...) et la situation réelle.

Pour Alès, considérant la situation sociale, Mme la Rectrice est chagrinée par la fermeture d'un poste de CPE, mais maintient cette fermeture. La création d'un poste d'AED est envisagée (les postes AED sont de la compétence des DSDEN).

Les organisations syndicales dénoncent l'ouverture d'un lycée (Cournonterral) sans dotation supplémentaire, ce qui nécessite la fermeture d'un poste dans un autre établissement pour doter ce nouveau lycée, qui sera d'ailleurs sous-doté dès la 1ère année.

Vote : 3 Abs (UNSA), 7 Contre (dont SUD)

Explication du vote SUD : ouverture d'établissement sans création de postes, manque de moyens structurels de personnel d'éducation dans notre académie.

2/ Mesures emplois Personnels de direction :

+2 ETP, un poste d'adjoint-e au collège de Juvignac qui a ouvert en 2025, un poste de proviseur-e à Cournonterral.

Vote : 2 Contre (Snalc et fo) 8 Abstention (dont SUD)

Explication du vote SUD : abstention de principe sur l'implantation de poste de nos supérieurs hiérarchiques.

3/ Mesures d'emplois personnels administratifs :

Ouvertures et fermetures en fonction de l'écart à la dotation théorique.

Les organisations syndicales demandent des précisions sur les postes supprimés occupés ou considérés comme vacants.

Vote : Contre 2 (FO et SUD) Abstention 8

Explication du vote SUD : On vote contre car on a seulement 1 création brute si on enlève les 3 créations au nouveau lycée de Cournonterral).

4/ Requalification des personnels administratifs :

8 pour, 2 Abstention (FO et SUD)

Explication du vote SUD : nous sommes pour la requalification, mais on la souhaite plus rapide (elle est faite par étape sur plusieurs années).

5/ Mesures d'emplois personnels infirmiers :

Il y a eu 6 créations de postes quelques jours avant le CSA, en partie fléchées sur les collèges en situation aberrante (0.5 ETP par collège) : Daudet à Ales, Aubrac et La Dullague à Béziers, Saint Exupéry à Perpignan. Les 4 autres ETP sont répartis entre les établissements récemment ouverts (Port Marianne à Montpellier, Juvignac et Cournonterral) ou non dotés.

La particularité des mesures d'emplois cette année est le transfert des postes en internat vers l'externat. L'administration refuse d'entendre qu'elle ne se soucie pas de la santé mentale des élèves car les postes ne sont pas supprimés mais transférés ailleurs. L'administration prouve sa flexibilité car 20 transferts étaient prévus mais que seulement 9 ont été retenus (internat avec 2 postes, postes vacants, dérogation à l'obligation de logée).

Les organisations syndicales questionnent les transferts, notamment ceux de Saint Pons et Mermoz. L'administration retire le transfert internat-externat à Saint Pons (la dérogation à l'obligation de logée est contrainte car le logement est insalubre).

Vote : 9 Abstention, 1 Contre (SUD)

Explication du vote SUD : les créations, malgré la dotation complémentaire, ne compensent pas les

besoins et les déclarations gouvernementales (santé mentale des jeunes « grande cause nationale »). De plus, SUD s'oppose aux transferts des postes internat vers l'externat. Cette année les situations de vacances ou non logées ont été concernées, mais à terme ces transferts concerneront l'ensemble des postes en internat.

6/ Mesures d'emplois personnels laboratoires :

Vote : 5 abstentions (dont SUD), 2 Contre (FO et SNALC), 3 Pour (UNSA)

Explication du vote SUD : Nous n'avons pas pu participer au groupe de travail, donc nous nous abstenons.

7/ Mesures d'emplois personnels Service Social (Assistante Sociale) :

Depuis 2020 pas de créations d'emplois.

8 créations cette année, avec choix d'implantation dans les DSDEN (toutes sauf en Lozère).

Une partie de ces créations est fléchée sur les situations aberrantes.

Vote : Abstention 2 (FO SUD) Pour 8

Explication du vote SUD : Les besoins dans notre académie sont criants, avec 3 départements (PO, Aude et Gard) parmi les 10 plus pauvres de France. Les 8 créations sont un premier pas bien insuffisant.

8/ Mesures emplois enseignants :

Les mesures proposées ont été examinées en groupe de travail.

Pour les LGT, le bilan est de 16 suppressions de postes. Pour les LP, le bilan est de 3 créations.

Les organisations syndicales relèvent plusieurs situations, ainsi que sur le nombre de postes SPEA au Lycée Françoise Combes à Montpellier.

L'administration revient sur la suppression de poste en Allemand à Saint Clément de Rivière, qui avait été envisagée malgré un besoin sur place de 15 heures...

L'ensemble des postes du Lycée Françoise Combes ont vocation à être SPEA par rapport au projet particulier de l'établissement. Ils sont fléchés au fil de l'eau, donc on y revient dessus régulièrement.

5 créations en de postes en ULIS, dont les DAR qui sont présentés en CSA-SD.

Vote : 3 abstentions (UNSA), 7 contre (dont SUD)

Explication du vote SUD : SUD vote contre la suppression de 13 emplois dans l'académie.

9/ Centre d'Information et d'Orientation :

Projet de fermeture du CIO départemental de Céret pour l'ouverture du CIO d'Etat de Céret.

Vote : 9 pour, 1 abstention (SUD)

Explication du vote SUD : nous n'avons pas de lisibilité sur les conséquences de ce changement.

10 / Questions diverses des organisations syndicales :

1/ Cumul Congés Formation Professionnelle et Compte Personnel de Formation :

Administration : le CPF ne se superpose pas au CFP. Ce n'est pas possible. Il est utilisé avant ou après, en complément. Selon le Code Général de la Fonction Publique il peut être utilisé en combinaison, donc pas en même temps.

2/ Etablissement en Situation aberrante qui ne sont pas dans la liste ministérielle : l'administration va demander au ministère pour les 3 écoles manquantes dans la liste.

3/ IMP dans les établissements en situation aberrantes accessibles à tous les personnels ?

Administration : uniquement pour les enseignant-e-s et CPE

4/ Collège en progrès : pas de personnels administratifs dans le groupe d'accompagnement ?

Administration : c'est accompagnement pédagogique, donc pas nécessaire au début. Ils seront associés par la suite.

5/ Revalorisation salariale des AED :

Administration : on peut revoir la grille, mais on aurait besoin de crédits pour le faire. Et nous n'avons pas les crédits pour mettre en œuvre cet avancement...

6/ Est-il prévu une mutualisation académique pour la gestion des AED ?

Administration : Pas prévu à court terme.